

---

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PAR COURRIEL

Réponses au courriel : Marie-France Lapierre, présidente  
Roger Hébert, vice-président  
Sonia Thibeault, conseillère  
Gaëtan Desrochers, conseiller  
Marc-André Ouellette, conseiller  
Robert Joncas, conseiller

Sans réponse : Sans objet

---

1. Lettre de crédit – nécessaire à la construction de l'école des Pionniers-de-Maillardville

La ville de Port Coquitlam requiert du CSF une garantie financière, soit un «bond» ou une «lettre de crédit», afin de pouvoir procéder à la construction de l'école des Pionniers. L'institution financière avec laquelle le CSF fait affaire a écrit une lettre de crédit à cet effet.

### **Résolution P-1678-07-2016**

Que le Conseil d'administration adopte la lettre de crédit adressée à la ville de Port Coquitlam qui la requiert, en tant que garantie financière, pour son approbation de procéder à la construction de l'école des Pionniers-de-Maillardville.

Proposée par : Gaëtan Desrochers

**Adoptée à l'unanimité.**

ADOPTÉ LE 17 SEPTEMBRE 2016

---

Présidente

---

Secrétaire trésorier

---

Date